



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2024

Conseillers municipaux présents : René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, François Carquigny, Marie-Josée Pialat, Julien Olivier, Mylène Griset-Mesnier.

Conseillers excusés : Carlos Madeira Branco (donne pouvoir à Lucie BAUDIER), Germain Bilat (donne pouvoir à Michel Maschino).

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Régularisation parcelle G 201



Cette régularisation a été abordée par mail avec membres de la commission urbanisme le 09 février 2024.

Ci-contre le découpage parcellaire actuel de la parcelle OG 201. En 1979, un découpage a été fait par un géomètre proposant un échange entre la commune et M. et Madame JASMIN Maurice et Yvette. (Voir ci-dessous). Les zones B et C, propriétés de la commune seraient échangées contre la zone A, propriété de Madame Yvette JASMIN.

En suivant ce plan d'échange, un mur a été érigé pour fermer la propriété de M. et Madame JASMIN Maurice et Yvette.

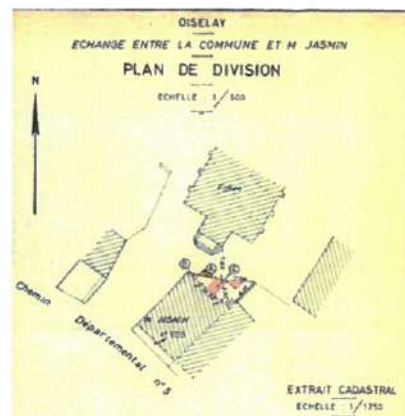
La proposition de bornage a bien été faite, mais :

- Le bornage n'a pas été effectué
- Le cadastre n'a pas été mis à jour

Il faut donc régulariser la situation.

Nous proposons :

- D'accepter le plan de division proposé
- De n'assumer aucun frais inhérent à ce dossier sur le budget communal



Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de ces 2 propositions.

2) Convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires (Grachaux-Oiselay) 2024-2025

Il s'agit de renouveler la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour desservir l'arrêt de bus de Grachaux. Le trajet « Grachaux / Oiselay » est en effet assuré par délégation par la Région.

Ce circuit permet aux enfants domiciliés sur le hameau de Grachaux de rejoindre l'arrêt « Mairie » du centre du Village pour prendre le circuit de transport scolaire qui dessert l'école primaire d'Etuz.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur du renouvellement de la convention de délégation des transports scolaires pour le trajet Grachaux / Oiselay pour l'année scolaire 2024/2025.

3) Convention cadre unique du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône

En tant que partenaire ressources humaines de la collectivité, le Centre de Gestion de la fonction publique de Haute-Saône propose une action pluridisciplinaire en matière de gestion du personnel. Il propose à la collectivité notamment les missions suivantes :

- Médiation préalable obligatoire
- Accompagnement personnalisé pour le maintien dans l'emploi
- Accompagnement individuel à la mobilité
- Accompagnement en gestion des ressources humaines
- Accompagnement juridique en recrutement
- Service intérim
- etc

La présente convention permet sur demande expresse de la collectivité de faire appel aux missions proposées par le Centre de Gestion de Haute-Saône. La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de la signature de cette convention

4) Assujettissement de la commune à la TVA de l'activité forestière

Si la moyenne des recettes annuelles sur deux années consécutives est supérieure à 46 000 €, l'assujettissement à la TVA est obligatoire. En 2021 et 2022, la moyenne des recettes liées aux ventes de bois de la commune ont dépassé cette somme.

M. DUMEZ, notre conseiller aux décideurs locaux, nous enjoint à assujettir l'activité forestière de la commune à la TVA.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de l'assujettissement de l'activité forestière de la commune à la TVA.

Vote des réalisations budgétaires 2023

▪ Budget Lotissement

5) Compte de gestion 2023 – Budget Lotissement

Seule une dépense de 6 960 € est constatée au compte de gestion 2023 pour le chiffrage du projet de lotissement (frais d'étude du maître-d'œuvre BETP).

6) Compte administratif 2023 - Budget Lotissement

Le compte administratif est fidèle au compte de gestion. Seule une dépense de 6 960 € a été réalisée pour le chiffrage du projet de lotissement (frais d'étude du maître-d'œuvre BETP).

Aucune recette n'a été réalisée.

7) Affectation des résultats 2023-2024 - Budget Lotissement

Le résultat de l'exercice 2022 était de - 5 246 €,

Le résultat de l'exercice 2023 est de - 6 960 €,

Le résultat de clôture de l'année 2023 est donc de - 12 206 € (- 5 246 € + - 6 960 €),

⇒ Ce résultat sera reporté au budget de l'exercice 2024 en dépense d'investissement.

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour :

- **Le compte de gestion 2023 du budget Lotissement,**
- **Le compte administratif 2023 du budget Lotissement (Le Maire s'est retiré lors du vote),**
- **L'affectation des résultats 2023-2024 du budget Lotissement.**

▪ Budget Principal

8) Compte de gestion 2023 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice

30100 - OISELAY ET GRACHAUX		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	691 285,00	366 193,90	1 057 478,90	
Titres de recette émis (b)	299 534,08	276 989,36	576 523,44	
Réductions de titres (c)	15 683,95		15 683,95	
Recettes nettes (d = b - c)	283 850,13	276 989,36	560 839,49	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	691 285,00	366 193,90	1 057 478,90	
Mandats émis (f)	492 961,39	170 398,24	663 359,63	
Annulations de mandats (g)				
Dépenses nettes (h = f - g)	492 961,39	170 398,24	663 359,63	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent		106 591,12	102 520,14	
(h - d) Déficit	209 111,26		102 520,14	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30100 - OISELAY ET GRACHAUX		Exercice 2023			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	76 450,85		-209 111,26		-132 660,41
Fonctionnement	194 043,90		106 591,12		300 635,02
TOTAL I	270 494,75		-102 520,14		167 974,61

Le compte de gestion du budget principal de l'année 2023 présente :

- un résultat d'exercice de - **102 520,14 €**,
- un résultat de clôture de + **167 974,61 €**.

9) Compte administratif 2023 - Budget Principal

Présentation par chapitre - Réalisé 2023					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Réalisé 2023		Chapitres	Réalisé 2023	
011	Charges à caractère général (électricité, entretien, fournitures...)	75 507 €	70	Produits des services (coupe de bois, taxe affouage, droit chasse et pêche...)	106 832 €
012	Charges de personnel	37 319 €	73	Fiscalité	88 216 €
65	Autres charges gestion courantes (syndicat voirie, maintenance...)	48 472 €	74	Dotations (DGF...)	56 069 €
66	Intérêts d'emprunts	2 702 €	75	Autres produits (Location salles, cabinet infirmier, fermages...)	25 147 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	692 €
68		0 €			
023 (ordre)	Virement de section à section	0 €	013	Autres	34 €
042 (ordre)	Amortissement des immobilisations	6 398 €	002 (ordre)	Excédent de fonctionnement N-1	0 €
	TOTAL	170 398 €		TOTAL	276 989 €
INVESTISSEMENT					
Chapitres	Réalisé 2023		Chapitres	Réalisé 2023	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent affecté	19 242 €
16	Remboursements d'emprunts	39 147 €	13	Subventions	36 410 €
20	Frais d'études, insertion	1 607 €	16	Emprunts	200 000 €
21	Travaux forestier, mobiliers et matériels divers	28 235 €			
23	Travaux de voirie et sur bâtiments	402 174 €	021 (ordre)	Virement de la section de fonct	0 €
041 (ordre)	Opérations patrimoniales	21 800 €	040 (ordre)	opérations d'ordre entre section	6 398 €
001 (ordre)	Solde d'exécution d'inv reporté	0 €	041 (ordre)	Opérations patrimoniales	21 800 €
	TOTAL	492 961 €	001 (ordre)	Solde d'exécution positif exercice N-1 reporté	0 €
				TOTAL	283 850 €

Résultat de l'exercice	2023
Investissement	-209 111,26 €
Fonctionnement	106 591,12 €
Total	-102 520,14 €

Résultat de clôture	2023
Investissement	-132 660,41 €
Fonctionnement	300 635,02 €
Total	167 974,61 €

Le compte administratif 2023 du budget principal est conforme au compte de gestion 2023.

10) Affectation des résultats 2023-2024 - Budget Principal

- Affectation de **132 660,41 €** au compte 1068 en recette d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement (001),
- Excédent de fonctionnement 2023 reporté en 2024 (compte 002) : **167 974,61 €** (300 635,02 € - 132 660,41 €),
- Excédent d'investissement 2023 reporté en 2024 (compte 001) : **0 €**
- Déficit d'investissement réalisé : **132 660,41 €**

Résultats 2023 budget consolidé avec budget annexe

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30100 - OISELAY ET GRACHAUX

Exercice 2023

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	76 450,88		-209 111,26		-132 660,41
Fonctionnement	194 043,90		106 591,12		300 635,02
TOTAL I	270 494,75		-102 520,14		167 974,61
II - Budgets des services à caractère administratif 30102-LOT VIGNES DU SEIGNEUR OISELAY					
Investissement			-12 206,00		-12 206,00
Fonctionnement	-5 246,00		5 246,00		
Sous-Total	-5 246,00		-6 960,00		-12 206,00
TOTAL II	-5 246,00		-6 960,00		-12 206,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	265 248,75		-109 480,14		155 768,61

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour :

- **Le compte de gestion 2023 du budget principal,**
- **Le compte administratif 2023 du budget principal (Le Maire s'est retiré lors du vote),**
- **L'affectation des résultats 2023-2024 budget principal.**

Vote des budgets 2024

▪ Budget Lotissement

11) Vote du budget Lotissement 2024

Le Budget Lotissement est un budget annexe géré Hors Taxe selon la comptabilité de stocks.

Un montant de crédits de **10 000 €** est prévu en dépenses de fonctionnement (études) pour le paiement du dossier Loi sur l'eau et les éventuels frais de maîtrise-d'œuvre sur le projet.

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
605	011	travaux	voirie, VRD...		7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (cf. réels)	
608	043	frais accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt		7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (par Débit c/3350x)	22 206,00
608	011	Divers frais stockables	indemnité propriétaire ou autres frais		71356	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis + frais ou valeur venant du terrain cédé par le budget principal		774	77	subvention exceptionnelle	subvention budget principal	
6045	011	études, prestations de service	géomètre, essais de sols, fouilles archéologiques	10 000,00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	
					7552	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement	
			s/total (coût de production)	10 000,00					
6522	65	excédent à reverser	reversement d'ex-cedent au budget principal en cours de vie du lotiss.						
65888	65	dépenses diverses	Amandis de TVA						
6611	66	intérêts emprunts							
7133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/3350X)	12 206,00					
71356	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial terrain ou constatation vente de lots (par R. 3555)						
022	022	dépenses imprévues							
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
			TOTAL	22 206,00				TOTAL	22 206,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt		
168741	16	avance	rbat av. remboursable du budget ppal		168741	16	avance	av. remboursable du budget ppal	22 206,00
3351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)	22 206,00	3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	12 206,00
3354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	travaux en cours	frais accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stock amezes-en cours	Annul stock initial-amez	
33586	040	travaux en cours	frais financiers (par Crédit c/7133)		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par R. 71355)		3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	12 206,00	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
			TOTAL	34 412,00				TOTAL	34 412,00
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE									

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour le budget Lotissement 2024.

▪ Budget Principal

12) Vote du budget Lotissement 2024

Présentation par chapitre - BP 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitres		BP 2024	Chapitres		BP 2024
011	Charges à caractère général (électricité, entretien, fournitures...)	116 500 €	70	Produits des services (coupe de bois, taxe affouage, droit chasse et pêche...)	33 050 €
012	Charges de personnel	50 525 €	73	Fiscalité	78 900 €
65	Autres charges gestion courantes (syndicat voirie, indemnités élus...)	54 963 €	74	Dotations (DGF...)	57 100 €
66	Intérêts d'emprunts	7 300 €	75	Autres produits (Location salles, cabinet infirmier, fermages...)	24 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Provision	850 €	78	Provision	850 €
014	Attribution de compensation des transferts de charges	13 500 €			
023 (ordre)	Virement de section à section	115 000 €			
042 (ordre)	Amortissement des immobilisations	1 401 €	002 (ordre)	Excédent de fonctionnement N-1	167 975 €
	TOTAL	361 039 €		TOTAL	361 875 €

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitres		BP 2024	Chapitres		BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	FACTVA, taxe d'aménagement, excédent affecté	140 972 €
16	Remboursements d'emprunts	35 000 €	13	Subventions	185 013 €
20	Frais d'études, insertion	23 000 €	16	Emprunts	0 €
21	Travaux forestier, mobiliers et matériels divers	91 725 €	021 (ordre)	Virement de la section de fonct	115 000 €
23	Travaux de voirie et sur bâtiments	160 000 €	040 (ordre)	opérations d'ordre entre section	1 401 €
041 (ordre)	Opérations patrimoniales	14 160 €	041 (ordre)	Opérations patrimoniales	14 160 €
001 (ordre)	Solde d'exécution d'inv reporté	132 660 €	001 (ordre)	Solde d'exécution positif de l'exercice N-1 reporté	0 €
	TOTAL	456 546 €		TOTAL	456 546 €
	TOTAL DES DEPENSES	817 585 €		TOTAL DES RECETTES	818 421 €

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour le budget Principal 2024

13) Vote des taux de fiscalité 2024

	Bases		Taux	Produit		Evolution	%
	2023	2024	2022/2023	2023	2024		
TFPB	357 614	385 200	34,08%	121 875 €	131 276 €	9 401 €	7,71%
TFNB	52 878	54 600	26,68%	14 108 €	14 567 €	459 €	3,26%
TH secondaire	38 618	35 000	4,04%	1 560 €	1 414 €	-146 €	-9,37%
COCO				-67 673 €	-67 652 €	-5 698 €	
	Allocations compensatrices			5 823 €	5 923 €	260 €	
	Total Fiscalité			75 693 €	85 528 €	9 836 €	12,99%

L'évolution des bases entre 2023 et 2024 s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases votée au niveau national de **3,9 %** pour 2024 (pour mémoire : 7,1 % en 2023) et d'une évolution physique des bases sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le vote des taux de fiscalité 2024 en stabilité par rapport à 2023 soit :

- **34,08 %** pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- **26,68 %** pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
- **4,04 %** pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Points divers n'appelant pas délibération

Un nouveau garde ONF est en charge de notre triage : M. PARIS Louis
Lundi 25 mars, s'est clôturé de l'enquête publique pour la mise en place de la taxe d'entretien des chemins ruraux. Nous sommes dans l'attente des conclusions du commissaire enquêteur

Le Maire,
Christelle CUENOT